

MORBIHAN HABITAT

6, avenue Edgar DEGAS – CS 62291 – 56008 VANNES CEDEX
Téléphone : 02 97 43 82 00 – Fax : 02 97 43 82 61 – Siret 27560004700011
<http://www.morbihan.habitat.fr> Email : marches@morbihan-habitat.fr

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Mode de passation : **Procédure adaptée passée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique**

Objet : Déconstruction de 30 logements - Résidence « Kerderff » Bâtiments H/I/J à LARMOR PLAGE (ESI 88).
(Affaire 26S0089)

Marché comportant des clauses d'insertion.

La présente consultation donnera lieu, à un accord-cadre mono-attributaire à marché subséquent et à bons de commande dont le montant maximum est fixé à 800 000 € HT.

Une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un marché subséquent à prix forfaitaires.

Une autre partie des prestations est réalisée par émission de bons de commande sur la base du bordereau de prix unitaires.

Il est prévu une décomposition en tranches.

Tranche ferme : Désamiantage et déconstruction des superstructures (y compris les dallages) de l'ensemble des bâtiments et traitement des extérieurs

Tranche optionnelle : remise en état complémentaire de la plateforme

La durée de l'accord cadre est de 6 mois à compter de l'émission d'un ordre de service (y compris période congés et période de préparation).

- Tranche ferme : 23 semaines (y compris période congés et période de préparation).
- Tranche optionnelle : 1 semaine (y compris période congés et période de préparation).

Dossier de consultation à retirer : par voie électronique à l'adresse suivante, site de MORBIHAN HABITAT : <http://www.morbihan-habitat.fr>.

Date de remise des offres : le 28 juillet 2026 à 13H00.

Visite obligatoire des lieux :

Les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite des lieux d'exécution du marché.

À l'issue de cette visite obligatoire :

- Une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

Les candidats désirant se rendre sur les lieux d'exécution devront s'adresser à :

Monsieur BARGAIN Erwan – Référent technique – Service Patrimoine – e.bargain@morbihan-habitat.fr.

Pour cela, l'entreprise devra impérativement adresser un mail au responsable technique de ce dossier afin de se rendre avec un représentant de Morbihan Habitat et de AD INGE sur le site de LARMOR PLAGE « Kerderff » **avant le vendredi 10 juillet 2026-12h00.**

L'objet/titre du mail de l'entreprise devra préciser « DEMANDE DE VISITE démolition LARMOR PLAGE »

MORBIHAN HABITAT convoquera alors sur site chaque entreprise ayant fait préalablement une demande de RDV, **le mercredi 15 juillet 2026 (entre 10h00 et 12h00)** – sur un créneau défini par ses soins et avec une heure de convocation individuelle (pas de RDV collectif). La durée du RDV avec MORBIHAN HABITAT est d'environ 20 minutes. Le site sera donc accessible aux entreprises pendant ces 2 heures.

A l'issue de cette visite, il sera remis à chaque entreprise présente une attestation de passage qui devra impérativement figurer dans le dossier d'offre.

Présence obligatoire :

D'un conducteur de travaux et/ou d'un métreur en capacité de représenter l'entreprise de démolition
D'un conducteur de travaux et/ou métreur en capacité de représenter l'entreprise qui réalisera les travaux de désamiantage / déplombage

Toutes les entreprises ayant un SIRET différent devront obligatoirement solliciter un RDV par mail auprès de MORBIHAN HABITAT.

Seules les entreprises ayant assisté à cette visite sur site pourront répondre au présent dossier.

Nota : En cas d'absence de l'entreprise de désamiantage/déplombage lors de la visite, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.

Les entreprises de désamiantage devront également se soumettre à cette procédure de demande de RDV.

Pour tout renseignement, le candidat devra faire une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation MARCHES SECURISES via notre profil acheteur <http://www.morbihan-habitat.fr> (espace entreprise).

Avis d'appel à la concurrence transmis le 18/06/2026.